

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de
l'éducation de l'Assemblée nationale en regard à la
consultation générale et auditions publiques sur le projet de
loi n°14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la
Charte des droits et libertés de la personne et d'autres
dispositions législatives

Soumis par le Quebec Community Groups Network
(QCGN)

Le 11 février 2013

Mémoire

Déposé devant le Comité de l'Assemblée nationale sur la culture et l'éducation, par le Quebec Community Groups Network, dans le cadre de la consultation générale et des audiences publiques sur le projet de loi 14 : Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

Participant

Ce mémoire a été rédigé par le Quebec Community Groups Network (QCGN), un organisme à but non lucratif dont la mission est de cerner, de clarifier et de traiter les enjeux stratégiques qui affectent le développement durable et la vitalité du Québec d'expression anglaise. Le QCGN et ses 41 organismes membres travaillent ensemble et avec les intervenants communautaires, les leaders, les gouvernements et les institutions, pour faire valoir les intérêts de notre communauté en situation minoritaire.

Résumé

Le QCGN s'oppose au projet de loi 14. À notre avis, les nouvelles dispositions sont superflues et ne s'appuient sur aucun besoin dont on a fait la preuve. Nous croyons que si elles étaient promulguées, elles iraient à l'encontre des intérêts de tous les Québécois. Notre opposition repose sur quatre points principaux :

1. Le projet de loi propose des modifications au régime québécois des droits de la personne qui, si elles étaient promulguées, nuiraient aux droits de tous les Québécois. Le libellé de ces changements utilise des termes vagues et singuliers, par exemple 'communautés culturelles', 'bien-être général' et 'valeurs québécoises', qui masquent une tentative de discrimination à l'endroit de personnes et de groupes qui ne correspondraient pas à la vision gouvernementale de normalité. Le texte démontre également une insensibilité voulue à ceux d'entre nous, nombreux, pour qui notre identité de Québécois ne repose pas seulement sur le français; il se sert à dessein d'une terminologie qui échappe aux protections internationales en matière de droits de la personne.
2. Les changements législatifs proposés, qui nous paraissent inutiles et antidémocratiques, rendraient plus difficile pour les municipalités de servir leurs commettants dans la langue officielle et dans une autre langue. Cela reviendrait à priver les citoyens de leur pouvoir de décider de la manière dont leurs gouvernements municipaux devraient fonctionner pour satisfaire les besoins locaux. De plus, les amendements hausseraient de manière inacceptable et irréaliste les critères démographiques de rétention du statut de municipalité bilingue.
3. Le projet de loi impose des exigences redondantes et non nécessaires aux établissements d'enseignement anglophones du Québec, lesquels jouent un rôle de premier plan en préparant les élèves à participer pleinement en français à la société québécoise. Il empile des couches additionnelles d'exigences tout à fait superflues sur les épaules des parents qui cherchent à exercer leur droit d'accès à des écoles anglaises pour leurs enfants, et dans une article particulièrement mesquine, vise les exemptions d'admissibilité dont bénéficient les enfants de militaires des Forces canadiennes.

4. Le projet de loi étendrait les exigences de francisation aux entreprises de 29 à 49 employé(e)s, ce qui imposerait des activités supplémentaires irréalistes et non nécessaires, sans aucun lien avec leur domaine d'affaires, aux petites entreprises du Québec. La raison d'être de ces entreprises devrait d'abord être d'assurer leur croissance, d'innover et de créer des produits, d'élargir leurs marchés et de générer de la richesse. Ces compagnies représentent une part importante de l'économie du secteur privé au Québec; le gouvernement devrait s'employer à les aider plutôt qu'à entraver leur essor.

Introduction

Il existe plusieurs façons de recenser la population québécoise d'expression anglaise. À moins d'avis contraire, nous utiliserons dans ce mémoire les chiffres du recensement de 2011 de Statistique Canada sur l'anglais langue maternelle¹. En 2011, il y avait au Québec 6 355 612 citoyens de langue maternelle française et 647 659 citoyens de langue maternelle anglaise. La minorité anglaise représentait donc 8 pour cent de la population totale du Québec.

Population du Québec 1971 - 2011				
Année	Total	Francophones	Anglophones	Allophones
1971	6137305	4860410	788830	309415
2011	7977989	6355612	647659	1003123
Écart	1840684	1495202	-141171	693708
	30%	31%	-18%	224%

Source: Bourhis et Foucher, Le déclin du système scolaire Anglophone au Québec, et Recensement 2011.

Beaucoup de leaders des politiques publiques s'inquiètent du profil linguistique de Montréal. Nous offrons pour leur gouverne les chiffres suivants relativement à l'Île. En 2011, Montréal comptait 1 862 195 personnes² : 331 107 de langue maternelle anglaise (17,8 %), 902 980 de langue maternelle française (48,5 %), et 627 345 dont la langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français (33,7 %³). Qu'en était-il, ailleurs au Québec? Si on exclut Montréal, sur un total de 5 956 755 Québécois, 5 261 336 avaient le français comme langue maternelle (89 %), 316 151 l'anglais (5 %), et 360 090 n'avaient ni le français ni l'anglais comme langue maternelle (6 %).

Le Québec d'expression anglaise s'identifie majoritairement (55%) à la nation québécoise⁴. Cependant, les gens ont des identités multiples : leur nation, leur communauté, leur religion, leur famille. Il est difficile de les hiérarchiser, puisque plusieurs facteurs viennent ensemble former l'identité propre d'une personne.

¹ La mention langue maternelle correspond à l'ensemble du nombre de réponses uniques « Anglais », auxquelles on additionne 50% des réponses « Anglais et autre langue », 50% des réponses « Anglais/Français », et 33% des réponses « Anglais/Français/Autre ».

² Division 2466 du recensement 2011 (Île de Montréal)

³ Ces chiffres ne s'additionnent pas au total de la population de la ville, puisque les données liées à la langue maternelle excluent les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

⁴ Bourhis, Richard Y. "The English-speaking Communities of Quebec: Vitality, Multiple Identities and Linguicism." *The Vitality of the English-speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*. Ed. Richard Y. Bourhis. Montréal et Moncton: CIRLM and CEETUM, 2008. 127-64. Print.

Mais, il convient de noter que plus de Québécois anglophones ont un sentiment d'appartenance à leur groupe ethnique et religieux (88%) qu'à la nation québécoise⁵.

Langue parlée régulièrement à la maison au Québec	
Français	81%
Anglais	11%
Autre	8%

Source : Recensement 2011

La majorité des Québécois d'expression anglaise (60%) acceptent et appuient le fait que le Québec est une province d'expression française. Des chefs de notre communauté, membres de gouvernements successifs, se sont d'ailleurs rangés avec leurs pairs dans le but d'établir et de garder le français comme langue officielle du Québec. La plupart des Québécois d'expression anglaise sont bilingues (69 %). Les établissements scolaires anglophones travaillent sans relâche pour s'assurer que nos enfants soient alphabétisés dans les deux langues et capables de prendre leur place dans un Québec francophone. Cette capacité de bilinguisme – notre réussite à cet égard – démontre notre engagement profond envers la langue française et le Québec.

Taux de bilinguisme au Québec		
Groupe d'âge	Québécois d'expression anglaise	Québécois d'expression française
Total	69 %	37 %
<15	62 %	13 %
15-24	80 %	52 %
25-44	77 %	54 %
45-64	69 %	40 %
65-74	57 %	34 %
>75	43 %	27 %

Source : Recensement 2011

Le Québec anglophone comprend le rôle important que joue le gouvernement dans la protection du français. Toutefois, 80 pour cent des Québécois d'expression anglaise ne sont pas d'accord pour dire que l'avenir du français est menacé au Québec, et la majorité croit qu'en fait, celui des communautés d'expression anglaise l'est⁶. Autrement dit, bien que la communauté accepte que la législature prenne des mesures pour protéger le français, elle ne sent pas le besoin de légiférer davantage.

⁵ Ibid

⁶ Sondage 2010 du Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS) sur la vitalité des communautés pp. 103-106

Les Québécois et les droits de la personne

La Commission recevra des avis d'experts en ce domaine. Nous nous contenterons ici de quelques observations :

1. Les droits de la personne sont inhérents, inaliénables et les mêmes pour tous. Ils ne peuvent être ni octroyés, ni enlevés. Également collectifs et individuels, ils ne peuvent être vraiment respectés que dans ces deux dimensions à la fois. "Les droits et libertés d'une personne sont indissociables des droits et libertés des autres ainsi que du bien-être général."
2. Le projet de loi 14 modifierait la Charte des droits et libertés de manière menaçante pour tous les Québécois. Il subordonne les droits à des concepts vagues, comme 'l'ordre social', le 'bien-être général', 'les valeurs de la société québécoise' et 'l'importance de sa langue commune et le droit de vivre et de travailler en français' (article 56). Ces propositions dissocient « les droits et libertés de la personne de ceux d'autrui et du bien-être général », et consacrent la primauté des droits collectifs sur les droits individuels.
3. L'article 57 du projet de loi créerait un 'droit de vivre et de travailler en français au Québec', élevé au rang de droit de la personne et de liberté fondamentale. Les droits de la personne confèrent des obligations aux gouvernements; par conséquent, cet article exigerait du Gouvernement du Québec qu'il offre à ses citoyens une vie et du travail en français, au détriment de toute autre langue. Comment notre communauté devrait-elle réagir à un article qui, s'il était promulgué, ferait des Québécois qui parlent une langue autre que le français des citoyens de deuxième classe, légalement? Que signifie un droit de vivre en français, et jusqu'où doit aller cette ingérence des lois sur la langue dans nos vies? L'article 57 permet à la langue d'envahir nos vies privée et publique. Est-ce là son intention?

Les municipalités bilingues

En dépit des promesses de respect à l'endroit de la communauté d'expression anglaise et de ses institutions, les amendements prévus à la Charte de la langue française affectent en général de manière disproportionnée le Québec d'expression anglaise. Par exemple, les articles 11 et 13 du projet de loi 14 retirent aux municipalités bilingues leur capacité exclusive de demander que leur statut soit révoqué, mettent ce pouvoir entre les mains d'un ministre et des fonctionnaires de l'administration centrale, et fixent à 50 pour cent le critère démographique de rétention du statut bilingue.

Prenons comme exemple Otterburn Park, petite ville du comté de Borduas déclarée bilingue, avec 8 445 habitants. Sa population anglophone est de 605 personnes, soit 7 pour cent. Autrefois, 85 pour cent de sa population était de langue anglaise, mais cette proportion a diminué régulièrement, comme ce fut le cas dans plusieurs régions du Québec. Bien que des pressions vives – et fait intéressant, extérieures – aient été exercées pour que le conseil municipal d'Otterburn Park renonce à son statut bilingue, il a refusé de le faire.

Pourquoi?

Peut-être est-ce une manière pour les résidents de reconnaître le patrimoine et l'histoire d'Otterburn Park. Sans l'ombre d'un doute, il s'agit d'un geste d'accommodement de la part des gens de la ville, lié au désir de donner la chance aux 106 résidents anglophones unilingues (la plupart des personnes âgées) de participer à la vie communautaire. Cette générosité et la volonté d'inclure tout le monde ne menacent ni la nation québécoise ni notre fait français. C'est un exemple pour nous tous, quelque chose à célébrer et de quoi être fiers⁷.

Les établissements d'enseignement anglophones

Les établissements d'enseignement anglophones du Québec ont un rôle prépondérant dans la participation de la communauté à la société québécoise. Nous parlons ici du système scolaire qui a inventé les programmes d'immersion aujourd'hui reproduits partout dans le monde. Il appartient à d'autres que le QCGN de démontrer les effets pervers du projet de loi 14 sur nos maisons d'enseignement. Nous nous limiterons dans ce mémoire à des énoncés généraux :

1. Tandis que les établissements d'enseignement au Québec, de la maternelle à la cinquième secondaire, sont en déclin, nonobstant leur vocation linguistique, le déclin observé au sein du système scolaire anglophone est bien plus important et alarmant. Les deux systèmes jouent un rôle clé dans la vitalité du Québec, raison pour laquelle ils doivent être soutenus dans leurs efforts pour assurer l'intégration et la cohésion sociale (voir le tableau de la p. 7);
2. Il est ridicule de vouloir légiférer pour que les enfants d'âge préscolaire soient exposés au français.
3. Enlever aux enfants des membres des Forces canadiennes l'autorisation de fréquenter une école anglaise nous paraît une aberration et une mesure particulièrement mesquine. Les sacrifices que doivent faire ces enfants, pour qui la stabilité est loin d'être acquise, ne devraient pas être exacerbés par une tentative malavisée au nom de l'équité.
4. Tous les élèves du Québec sont déjà soumis aux examens de français du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) pour obtenir leurs diplômes d'études secondaires et d'études collégiales.
5. Il nous apparaît problématique de faire voter une loi pour soumettre les critères de sélection des cégeps à des facteurs linguistiques. D'une part, lorsque la capacité d'accueil d'un cégep anglophone est limitée, le projet de loi oblige l'établissement à favoriser les étudiants qualifiés dans le système de langue anglaise, qui pourront continuer leurs études collégiales dans cette langue. D'autre part, en biaisant ainsi la sélection, il introduit la possibilité de quotas linguistiques, au risque de niveler par le bas, tant du point de vue des normes que des expériences réelles.

⁷ Voir Guilbault, Vincent. "Dans Les Deux Langues." Éditorial. *L'Œil Régional*. Quebecor, 11 Janvier 2013. Web. 1^{er} février 2013.

Effectifs scolaires Québécois(de la maternelle à la cinquième secondaire)			
Année	Total des effectifs	Écoles anglaises	Écoles françaises
1970 - 1971	1 588 788	248 855	1 339 933
2007 - 2008	918 273	101 283	816 990
2889 - 2009	897 179	98 813	798 366
2009 - 2010	879 966	95 004	784 962
Déclin	708 822	153 851	554 971
	-44,6 %	-61,8 %	-41,4 %

Source : Centre des statistiques sur l'Éducation (Statistique Canada), ministère du Patrimoine canadien 2010-2011, Rapport annuel Vol 1

La francisation

L'objectif de faire du français la langue normale du commerce au Québec est bien établi et accepté. Les consommateurs québécois devraient avoir le droit d'être servis en français et de recevoir de l'information dans notre langue officielle. Ce droit impose un devoir aux entreprises qui font des affaires au Québec, ce qui nous semble raisonnable. Toutefois, la francisation – le processus par lequel l'environnement de travail d'une compagnie devient francophone – ne constitue pas l'essence de leurs activités, ne contribue pas directement à leurs résultats nets et pèse sur les ressources disponibles.

On attend des sociétés qu'elles se comportent en bons citoyens. Leurs responsabilités vont au-delà du succès financier. De par la loi, nous les obligeons à fournir des environnements de travail sécuritaires, sans discrimination. Les activités qui en découlent influencent leur chiffre d'affaires; en effet, les accidents coûteraient du temps et de l'argent, et un environnement de travail dangereux freinerait l'embauche et la rétention de personnel.

La francisation a un coût elle aussi. L'article 45 du projet de loi 14 crée un fardeau pour les entreprises de 26 à 49 employé(e)s. Combien cela coûtera-t-il? Quel en sera l'effet sur la capacité des compagnies québécoises de grandir et de demeurer concurrentielles? Avons-nous les moyens d'ajouter aux opérations des petites et moyennes entreprises encore une autre exigence non reliée aux affaires?

Conclusion

Le Gouvernement du Québec n'a pas fait la preuve substantielle que le projet de loi 14 était nécessaire. Cette loi d'une grande portée vise pourtant à modifier :

1. La nature même des droits de la personne et des libertés fondamentales;
2. Le pouvoir du Gouvernement du Québec de sanctionner la conformité au régime linguistique;
3. La manière dont le gouvernement communique avec ses clients et intervenants;
4. La liberté des collectivités de se gouverner en fonction de leurs propres besoins;
5. Les règles qui gouvernent les établissements d'enseignement anglophones.

Aucun argument n'a été démontré pour expliquer le besoin de durcir la politique linguistique. Les communautés d'expression anglaise du Québec doivent encore soutenir tout le poids d'une réaction excessive à des insécurités non attestées qui pèseraient sur la langue française.

Il n'y a pas d'éléments de preuve que ce projet de loi renforcera la langue française au Québec ; il fait reculer davantage les efforts de tous les Québécois pour vivre et travailler ensemble paisiblement et dans une société où l'appui est mutuel. En essayant de faire du français 'un puissant vecteur de cohésion sociale', le Gouvernement ne réussit qu'à rallumer des débats linguistiques futiles, créant des divisions.

La communauté d'expression anglaise comprend le besoin de protéger la langue française, laquelle constitue, après tout, une part importante de notre patrimoine. Plutôt que d'instiguer une dérive des relations entre Québécois francophones et anglophones en jouant avec des mesures législatives menées par la discorde, le Gouvernement du Québec devrait penser à des manières constructives pour rehausser l'empathie mutuelle entre nos deux communautés. Les leaders québécois ont statué que la communauté d'expression anglaise est un atout au Québec. Si tel est le cas, alors nous devons recevoir la reconnaissance et le respect qui nous sont dus en tant que minorité linguistique qui participe et contribue à la vie sociale, économique, culturelle et politique du Québec. Ce n'est pas vers cet objectif que nous conduiront les dispositions anticipées par ledit projet de loi.

Brief presented to the National Assembly's Committee on
Culture and Education with regards to General consultation
and public hearings on Bill 14: An Act to amend the Charter of
the French language, the Charter of Human Rights and
Freedoms and other legislative provisions

Submitted by the Quebec Community Groups Network
(QCGN)

February 11, 2013

Brief

Submitted to the National Assembly of Quebec's Committee on Culture and Education by the Quebec Community Groups Network as part of the General consultation and public hearings on Bill 14 : An Act to amend the Charter of the French language, the Charter of human rights and freedoms and other legislative provisions.

Participant

This brief was prepared by the Quebec Community Groups Network (QCGN), an incorporated not-for-profit organization that identifies, explores and addresses strategic issues affecting the development and vitality of English-speaking Quebec. The QCGN and its 41 members work cooperatively and in partnership with community stakeholders, leaders, governments and institutions, to advance the interests of our minority community.

Summary

The QCGN opposes Bill 14. It is our position that the proposed legislation is unnecessary and disconnected from an evidenced based need, and that if enacted it would be detrimental to the interests of all Quebecers. Our opposition focuses on four principle themes:

1. The Bill proposes changes to Quebec's human rights regime that if enacted would be detrimental to the rights of all Quebecers. These changes are written using undefined and unique terms such as 'cultural communities', 'common well being' and 'Quebec values' that obfuscate a clear attempt to discriminate against individuals and communities who do not conform to the state's definition of normal. There is also a blindness to the many amongst us for whom French is not the foundation of our identity as Quebecers, and a purposive use of terminology devoid of international human rights protections;
2. The Bill proposes changes to the law that are unnecessary and undemocratic in that they would make it even more difficult for municipalities to provide services to their citizens in both the official language and another language. The proposal would remove the ability of citizens to decide how their municipal governments should operate to meet the needs of local communities, and raise the criteria for the retention of bilingual status to an unrealistic and unacceptable threshold.
3. The Bill places redundant and unnecessary requirements on Quebec's English educational institutions, which continue to play a leadership role in preparing their students to participate fully in French in Quebec society. The Bill adds additional layers of requirements on parents seeking to exercise their right to gain access to English schools for their children, and, in one section, targets the eligibility exemptions afforded the children of Canadian Forces military personnel;
4. The Bill would extend francization requirements to enterprises employing between 26 and 49 persons, placing unrealistic and unnecessary non-business related activities on Quebec's small businesses. The focus of these enterprises should be on securing their growth, innovating new products, expanding their markets and other wealth generating activities. The activities of these businesses represent a major part of Quebec's private sector economy, and Government should be in the business of helping not hindering the generation of wealth.

Introduction

Quebec's English-speaking Community (ESCQ) can be counted many ways. Unless otherwise specified, this brief will use English mother-tongue numbers from the 2011 Statistics Canada Census.¹ The 2011 population of Quebec was 6,355,612 French mother-tongue, and 647,659 English mother-tongue citizens. The English-speaking minority is eight per cent of Quebec's total population.

Quebec Population 1971 - 2011				
Year	Total	French	English	Allophone
1971	6137305	4860410	788830	309415
2011	7977989	6355612	647659	1003123
Change	1840684	1495202	-141171	693708
	30%	31%	-18%	224%

Source: Bourhis and Foucher, *The Decline of the English School System in Quebec*, and 2011 Census

Many public policy leaders are concerned with the language profile of Montreal. We therefore offer the following numbers relevant to the Island. The population of Montreal² in 2011 was 1,862,195 individuals; 331,107 English mother tongue (17.8%), 902,980 French (48.5%), and 627,345 Montrealers whose mother tongue was neither French nor English (33.7%).³ What about the rest of the Quebec? Without Montreal, there are 5,956,755 Quebecers, 5,261,336 with French as a mother tongue (89%), 316,151 English (5%), and 360,090 whose mother tongue is neither French nor English (6%).

The majority of English-speaking Quebecers (55%) identify as belonging to the Quebec nation.⁴ However, people have multiple identities: their nation, community, religion, family. Assigning an 'order' to these identities is difficult, since multiple identities combine to form an individuals' single self-identity. But it is worthwhile to note that more English-speaking Quebecers feel a sense of belonging to their ethnic and language group (88%) than to the Quebec Nation.⁵

Language regularly spoken at home in Quebec	
French	81%
English	11%
Other	8%

Source: 2011 Census

The majority of English-speaking Quebecers (60%) accepts and supports that Quebec is a French-speaking Province. Leaders from our community have stood with their peers in successive governments driving to establish and secure French as the official language of Quebec. As well, most English-speaking Quebecers are bilingual (69%). Our English educational institutions work to ensure our children are bi-literate and able to participate fully in a French-speaking Quebec. The success of members of our community to become bilingual demonstrates a deep commitment to the French language, and Quebec.

¹ English mother-tongue is an aggregate of the number of English single responses plus ½ of the English-other, ½ of the English-French other, and 1/3 of the English-French-other responses.

² 2011 Census Division 2466 (Island of Montreal)

³ These figures do not add up to the city's total population, because mother tongue figures exclude institutional residents.

⁴ Bourhis, Richard Y. "The English-speaking Communities of Quebec: Vitality, Multiple Identities and Linguicism." *The Vitality of the English-speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*. Ed. Richard Y. Bourhis. Montreal and Moncton: CIRLM and CEETUM, 2008. 127-64. Print.

⁵ Ibid.

Quebec's Bilingualism Rate		
Age Group	English-speaking Quebecers	French-speaking Quebecers
Total	69%	37%
<15	62%	13%
15-24	80%	52%
25-44	77%	54%
45-64	69%	40%
65-74	57%	34%
>75	43%	27%

Source: 2011 Census

English-speaking Quebecers understand the important role government has to play in the protection of French. However, 80 per cent of English-speaking Quebecers disagree that the future of the French language in Quebec is threatened, and most agree that the future of English-speaking communities is under threat.⁶ In other words, although the community accepts that the Quebec legislature should take measures to protect French; it does not see the need for any further legislative measures.

Quebecers' Human Rights

The Committee will receive input from jurists specialized in the field of human rights. This brief makes the following observations on Bill 14:

1. Human rights are inherent, inalienable, and equally possessed. They are neither given, nor can they be taken away. Human rights are at once collective, and individual, and can only be achieved if both are respected and attained. "The rights and freedoms of the human person are inseparable from the rights and freedoms of others and from the common well-being."
2. Bill 14 would attempt to alter Quebec's Charter of Human Rights and Freedoms in a way that would threaten all Quebecers. It subordinates rights to vague concepts like "public order, general well-being", and "values of Quebec society", and "the importance of its common language and the right to live and work in French" (section 56). This separates "the rights and freedoms of the human person" from "the rights and freedoms of others and from the common well-being", and elevates collective rights above those of the individual.
3. Section 57 of Bill 14 would create a 'right to live and work in French in Quebec.' Human rights confer duties on Government; therefore, this section would require the Government of Quebec to provide its citizens with a life and work in French in Quebec, but not in any other language. How should our community react to this section, that if enacted would make Quebecers who speak a language other than French second-class citizens by law? What does a right to live in French mean, and where does the intrusion of these language laws our lives end? This section moves language law into our private and public lives. Is that the intent?

⁶ CHSSN Community Vitality Survey 2010 pp. 103-106

Bilingual Municipalities

Despite promises of 'respect' for the English-speaking community and its institutions, amendments to the Charter of the French Language generally disproportionately affect English-speaking Quebec. For example, sections 11 and 13 of Bill 14 remove the exclusive ability of bilingual municipalities to seek a revocation of their status, place that power in the hands of a Minister and central bureaucracy, and set the criteria for retention at 50 per cent.

Otterburn Park is a small town in the riding of Borduas, population 8,445, which enjoys bilingual status. The English-speaking population of Otterburn Park is 605 people, 7 per cent of the total. Once, 85 per cent of the community was English, but like many English-speaking communities in the regions of Quebec has steadily declined. Despite some vocal – and interestingly external – voices calling on Otterburn Park's municipal council to give up its status, they have refused.

Why?

Perhaps because remaining a bilingual municipality is a way for local residents to recognize Otterburn Park's heritage and history. Undoubtedly it is an accommodation on the part of the townspeople and sincere desire to provide the 106 unilingual English-speaking citizens (most of whom are seniors) a chance to participate in community life. This community's generosity and willingness to embrace and include all of its citizens poses no threat to the Quebec nation, or to our French fact. It is an example for us all, something we should be proud of and celebrate.⁷

English educational institutions

Quebec's English educational institutions are key to the community's ability to participate fully in Quebec society. This is the school system that invented immersion programming, now copied around the world. Others will provide evidence of the effects of Bill 14 on our educational institutions. This brief would however like to make a few general points:

1. While enrolment in educational institutions from Kindergarten to grade 11 in Quebec are in decline notwithstanding their linguistic vocation, the decline in the English school system is greater and alarming. Both systems play a critical role in the vitality of Quebec, and as such, must be supported in their efforts to ensure social integration and cohesion (see table on p.6);
2. Legislating the requirement to expose infants to French is not acceptable. The state has no place in the playpens of our children;
3. Removing the exemption enjoyed by the children of Canadian Forces personnel to choose enrolment in an English school is unconscionable. The sacrifices and burdens of these children for whom stability is often something wished for and seldom obtained should not be exacerbated by a misguided attempt at 'fairness'.
4. All students in Quebec must currently pass French exams set by the MELS to receive a secondary and CEGEP diploma;
5. A CEGEP's language policy will establish selection criteria and priorities that ensure that English-speaking students are accommodated. If there are resources constraints that limit overall student population, then standards will have to be lowered to ensure that English-speaking students are selected. This will reduce academic standards for English CEGEPS.

⁷ See especially, Guilbault, Vincent. "Dans Les Deux Langues." Editorial. *L'Œil Régional*. Quebecor, 11 Jan. 2013. Web. 1 Feb. 2013.

Quebec K-11 School Enrolment

Year	Total School Enrolment	English Schools	French Schools
1970 - 1971	1,588,788	248,855	1,339,933
2007 - 2008	918,273	101,283	816,990
2889 - 2009	897,179	98,813	798,366
2009 - 2010	879,966	95,004	784,962
Decline	708,822	153,851	554,971
	-44.6%	-61.8%	-41.4%

Source: Centre for Education Statistics (Stats Can) in Department of Canadian Heritage 2010-11 Annual Report Vol 1

'Francization'

French as the ordinary language of commerce in Quebec is a well established and accepted goal. Quebec consumers should have a right to be served in French, and receive information in our official language. That right imposes a duty on enterprises doing business in Quebec, which is reasonable. However, 'francization', the process of making the work environment of a company French, is not a core business activity. It does not contribute directly to the bottom line, and is a drag on available resources.

Corporations are expected to be good citizens. They have responsibilities beyond making money. They are required by law to provide safe work environments, free from discrimination. These activities can positively affect the bottom line; accidents cost time and money, and attracting and retaining staff is difficult in a menacing work environment.

Francization comes with a cost. Section 45 of Bill 14 will place burdens on Quebec enterprises employing between 26 and 49 people. How much will it cost? What impact will this burden have on the ability of Quebec companies to expand and compete? Can we afford to add yet another non-business related requirement to the operations of small and medium sized business?

Conclusion

The Government of Quebec has offered no substantive evidence to support the need for Bill 14. This far ranging piece of legislation attempts to change:

1. The nature of Quebec's human rights and freedoms;
2. The power of the Government of Quebec to force compliance with the language regime;
3. How government communicates with its clients and stakeholders;
4. The ability of communities to govern themselves according to local needs;
5. The rules affecting English educational institutions.

No coherent argument has been made to explain why this reinforcement of the Charter is necessary. Quebec's English-speaking communities are again bearing the brunt of a legislative over-reaction to insecurities about the future of the French language.

There is no evidence to suggest that this Bill will strengthen the French language in Quebec, it simply further retrenches the efforts of all Quebecers to live and work in a peacefully and mutually supporting society. In seeking to make French a 'strong vector for social cohesion', the Government has succeeded in reigniting futile and divisive language debates.

Quebec's English-speaking community understands the need to protect the French language. It is, after all, a significant part of our province's heritage and legacy. Rather than causing French-speaking and English-speaking Quebecers to drift further apart by tinkering with conflict-ridden legislation, Quebec's government should be thinking of constructive ways to enhance mutual empathy between our two communities. Quebec leaders have stated that the English-speaking community is an asset to Quebec. If we are indeed an asset, we need to be recognized and respected as a linguistic minority that participates in and contributes to the social, economic, cultural and political life of Quebec. This piece of legislation will not lead us there.